



Rapport d'activité du SIRR

Année 2018

Sommaire

| | |
|---|----|
| PRESENTATION DU SYNDICAT..... | 2 |
| ADMINISTRATION GENERALE | 3 |
| PERSONNEL | 3 |
| INDICATEURS FINANCIERS..... | 3 |
| Budget M49 "Assainissement" | 3 |
| Évolution des recettes de surtaxe d'assainissement depuis 2013..... | 5 |
| Travaux entrepris pour la reconstruction de la station en 2018..... | 6 |
| Subventions..... | 7 |
| DETTE | 8 |
| INDICATEURS TECHNIQUES | 10 |
| Obligations et travaux à la charge du SIRR | 11 |
| Rendement épuratoire de la station..... | 12 |
| Études et travaux réalisés en 2018..... | 14 |
| Traitement des boues de la station | 16 |

PRESENTATION DU SYNDICAT

Le Syndicat Intercommunal de la Région de RAMBOUILLET est un syndicat à vocation unique ayant réduit ses compétences qui portent maintenant sur la station d'épuration exclusivement.



Le syndicat compte 3 communes : Gazeran, Rambouillet et Vieille Église en Yvelines.

De nouveaux statuts ont été adoptés actant entre autres, la représentation des communes qui est la suivante :

- Commune de moins de 2 500 habitants :
 - ❖ Deux délégués titulaires + deux délégués suppléants.
- Commune de plus de 2 500 habitants :
 - ❖ Quatre délégués titulaires + quatre délégués suppléants.

Les communes ont désigné de nouveaux délégués et des élections pour nommer un Président et 2 Vice-présidents ont eu lieu en janvier 2017.

Pour rappel, la loi NOTRe (Nouvelle organisation du Territoire de la République) du 7 août 2015 a modifié le Code général des collectivités territoriales et stipule que l'article L5219-5-1 est dès lors rédigé comme suit :

L'établissement public territorial en lieu et place de ses communes membres, exerce de plein droit les compétences en matière de :

- Politique de la Ville,
- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt territorial,
- Assainissement et eau,
- Gestion des déchets ménagers et assimilés,
- Action sociale d'intérêt territorial.

En conséquence, le SIRR sera absorbé par la CART au 1^{er} janvier 2020.

ADMINISTRATION GENERALE

Le Comité Syndical s'est réuni 6 fois en 2018. Cette année, 18 délibérations ont été approuvées par le comité syndical (28 en 2016 et 24 en 2017).

Le Président a pris 19 décisions qui ont été présentées en Comité syndical.

Lors de sa séance 15 janvier, le Comité syndical a choisi le candidat qui réalisera les travaux de la nouvelle station et l'exploitera pendant une durée de 2 ans.

PERSONNEL

Les effectifs n'ont pas varié en 2018. Le personnel est composé de 3 titulaires (le Directeur, la responsable finances et un ingénieur en détachement) et un ingénieur contractuel.

Cependant, l'agent responsable des finances a été mis à disposition de la Ville de Rambouillet à raison de 50 % en Janvier, Février, Septembre et Octobre 2018. A compter du 1^{er} septembre, cette personne a bénéficié d'un temps partiel à 80 %. Depuis le 1^{er} novembre de cette même année, cet agent est mis à 100% à disposition de Rambouillet.

INDICATEURS FINANCIERS

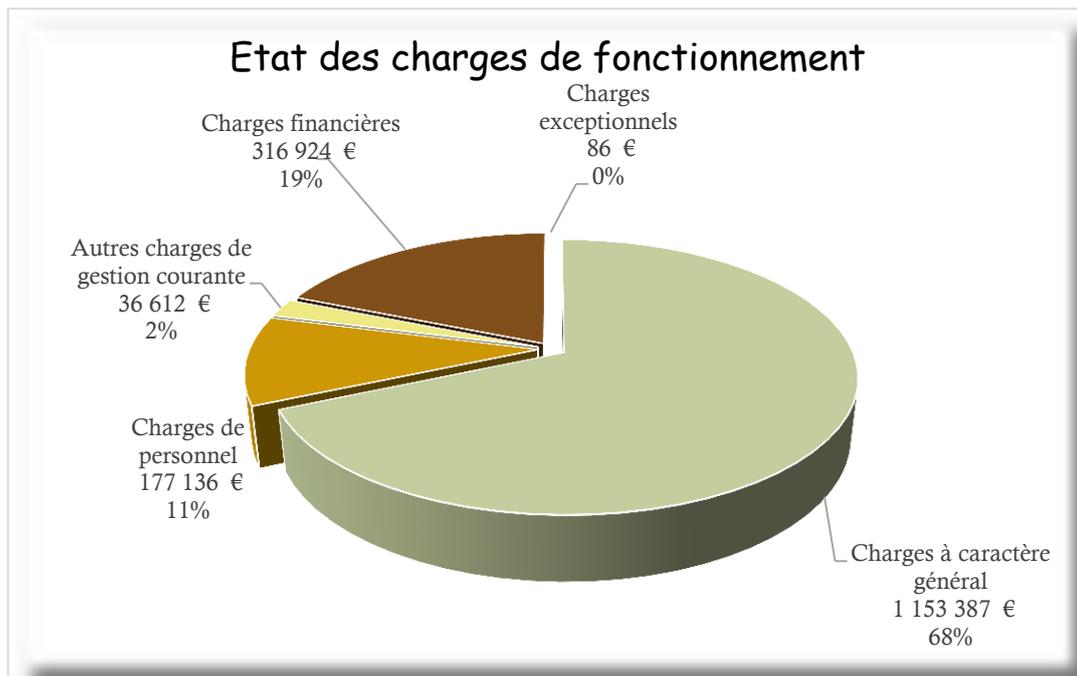
Le Syndicat Intercommunal de la Région de RAMBOUILLET est géré depuis le 1^{er} janvier 2017 par une seule instruction budgétaire, la M49 relative à l'assainissement.

Budget M49 "Assainissement"

L'exercice 2018 se solde par les résultats suivants :

| | |
|------------------------------------|------------------|
| - Section de Fonctionnement..... | + 1 103 163,88 € |
| - Section d'Investissement | + 8 433 500,01 € |
| - Soit un résultat global de | + 9 536 663,89 € |

Le graphique, ci-après, fait apparaître la ventilation des différents postes des dépenses de fonctionnement.



Il est à rappeler que les services publics d'eau et d'assainissement constituent des services publics à caractère industriel et commercial et sont soumis à un régime juridique mixte, associant des règles de droit public et des règles de droit privé.

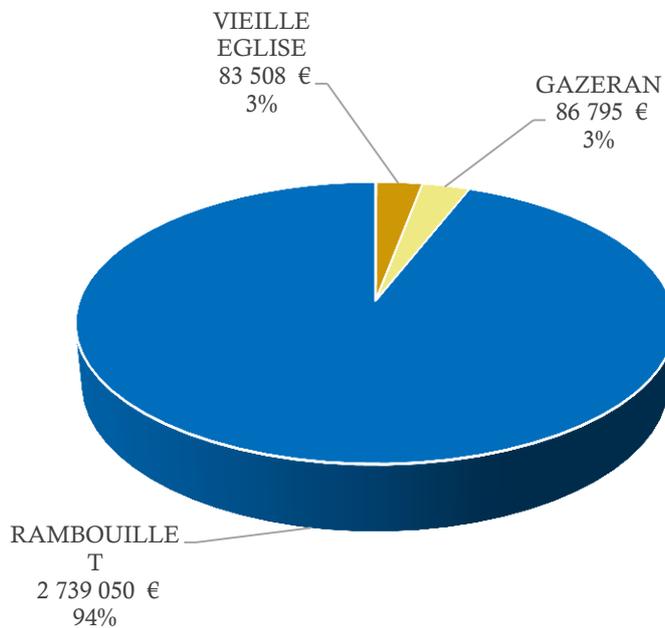
En outre, ils sont soumis à l'obligation d'autonomie budgétaire (articles L.2224-1 et 2 du CGCT). Le budget est tenu selon les règles de l'instruction budgétaire et comptable M4 (nomenclature M49 pour les services d'eau et d'assainissement).

L'autonomie budgétaire se traduit par l'obligation de financement du service par les usagers et l'interdiction pour les collectivités de prendre en charge les dépenses de fonctionnement ou d'investissement sur leurs budgets propres.

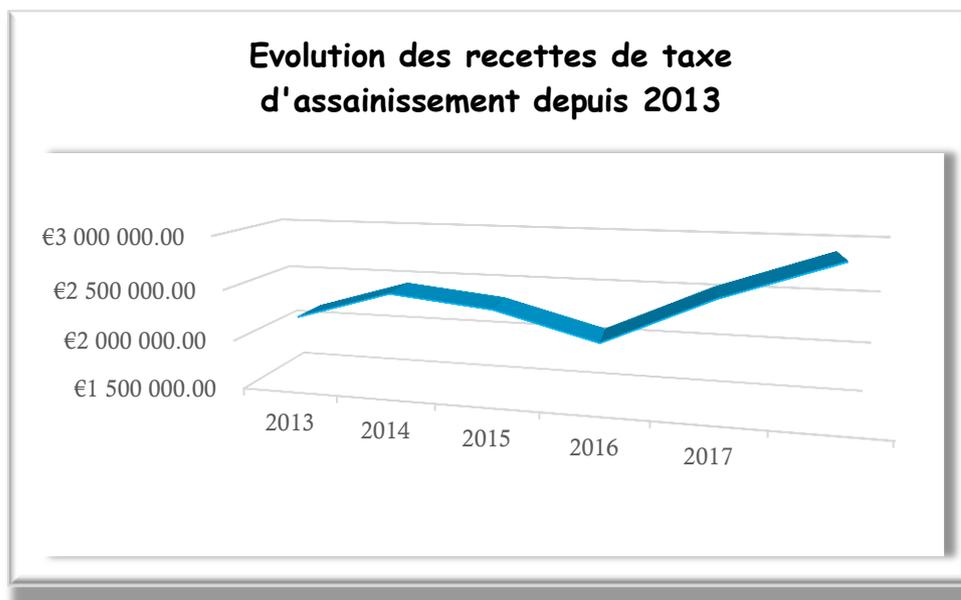
La principale recette de fonctionnement est la taxe d'assainissement qui a été fixée à 2,30 € HT / m³ au titre de l'année 2018 (1,76 € HT en 2017).

Son produit s'est élevé à 2 909 352,72 € HT soit 3 200 288,01 € TTC pour l'année 2018.

Redevance assainissement par communes



Évolution des recettes de surtaxe d'assainissement depuis 2013



Les recettes liées à la taxe se décomposent comme suit entre les 3 communes adhérentes du SIRR (en € HT) :

| Communes | VIEILLE EGLISE | GAZERAN | RAMBOUILLET | Total perçu |
|-------------|----------------|---------|-------------|------------------|
| 2014 | 73 027 | 87 316 | 3 336 082 | 3 496 425 |
| 2015 | 92 432 | 53 866 | 2 251 158 | 2 305 024 |
| 2016 | 36 339 | 95 762 | 1 955 115 | 2 087 216 |
| 2017 | 110 112 | 120 830 | 2 320 530 | 2 551 472 |
| 2018 | 83 508 | 86 795 | 2 739 050 | 2 909 353 |

Travaux entrepris pour la reconstruction de la station en 2018

| ETUDES | Entreprise | Montant total HT | Mandaté en 2018 | REMARQUES |
|--|------------------|------------------------|---------------------|--|
| AMO Tranches fermes et conditionnelles (avenants inclus) | HYDRATEC | 218 672,50 € | 28 950,00 € | Le solde correspond au contrôle et suivi des travaux et missions connexes |
| Mission de contrôle technique | QUALICONSULT | 59 200,00 € | 1 150,00 € | |
| Coordination SPS | BECS | 21 690,00 € | 1 520,00 € | |
| Etudes préalables – phase 1 du marché de reconstruction | Groupement OTV | 1 709 086,00 € | 146 376,00 € | |
| Travaux – Phase 2 du marché | Groupement OTV | 21 761 914,00 € | 369 914,00 | Cette somme correspond à l'avance forfaitaire |
| Plateforme des données d'auto surveillance et suivi - STEP | SEGI | 30 600,00 € | 10 800,00 € | Suite à une renégociation du contrat, le coût mensuel est de 850,00€ depuis juillet 2018 |
| Suivi de la qualité de la Guéville | SEGI | 8 740,00 € | 3 059,00 € | SOLDÉ |
| DLE | SEGI | 18 300,00 € | 3 210,00 € | SOLDÉ |
| Unités de publication européenne | DILA | 630,00 € | 630,00 € | SOLDÉ |
| Etude d'impact | SEGI | 10 625,00 € | 10 625,00 € | SOLDÉ |
| Dédommagement des candidats non retenus | VINCI et SOURCES | 80 000,00 € | 80 000,00 € | SOLDÉ |
| TOTAL | | 23 800 707,50 € | 656 234,00 € | |

Subventions

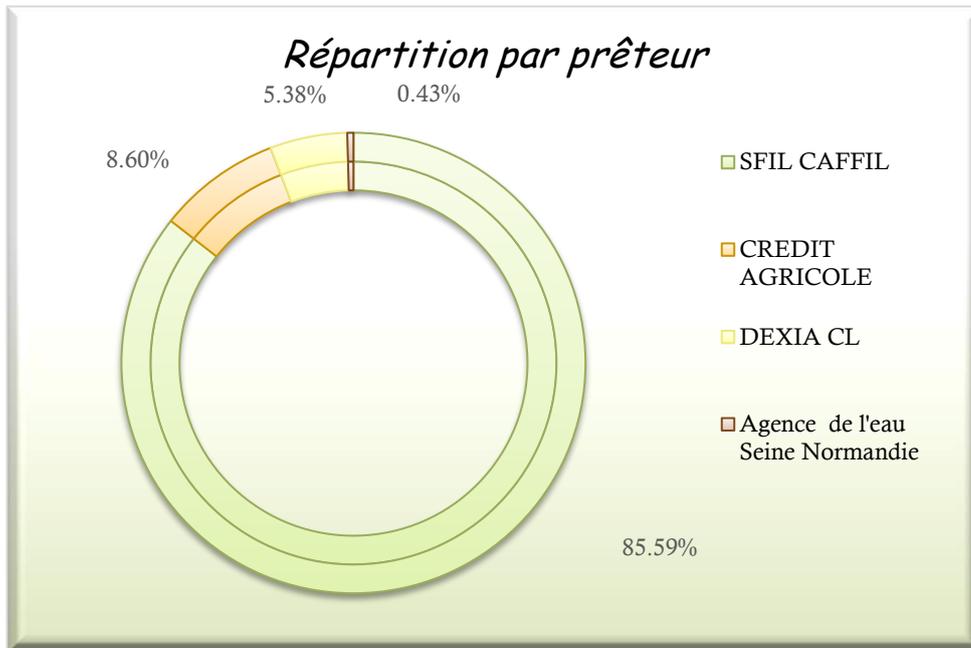
Des dossiers de demande de subventions relatifs aux travaux de la construction de la station ont été validés par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Le versement des subventions se fait un fil des factures présentées à l'AESN.

| Prestation | Montant du marché | Subvention attendue | Versements effectués avant 2018 | Subvention versée en 2018 | Solde |
|---|-----------------------|---------------------|---------------------------------|---------------------------|---------------------|
| Assistant à maîtrise d'ouvrage : tranches fermes et conditionnelles (avenants inclus) | 218 672.50 € | 109 336.25 € | 38 589.00 € | 18 707.00 € | 52 040.25 € |
| Etude Faune et Flore | 7 700.00 € | 3 850.00 € | - € | 3 850.00 € | - € |
| Etudes topographiques | 1 880.00 € | 940.00 € | - € | 940.00 € | - € |
| Dédommagement des candidatures non retenues | 80 000.00 € | 40 000.00 € | - € | 40 000.00 € | - € |
| Publicités européennes - procédure de marché | 2 520.00 € | 1 260.00 € | - € | 1 260.00 € | - € |
| Etude d'impact | 10 625.00 € | 5 312.50 € | - € | 5 312.50 € | - € |
| Dossier loi sur l'eau | 18 300.00 € | 9 150.00 € | - € | 9 150.00 € | - € |
| Contrôleur technique | 59 200.00 € | 29 600.00 € | - € | 2 826.77 € | 26 773.23 € |
| Coordonnateur SPS | 21 690.00 € | 10 845.00 € | - € | 720.00 € | 10 125.00 € |
| Etudes de conception - phase 1 du marché de reconstruction | 1 030 563.00 € | 515 281.50 € | - € | 57 110.85 € | 458 170.65 € |
| Recherche de micropolluants | 13 255.00 € | 6 627.50 € | - € | 5 303.00 € | 1 324.50 € |
| TOTAUX | 1 464 405.50 € | 732 202.75 € | 38 589.00 € | 145 180.12 € | 587 022.63 € |

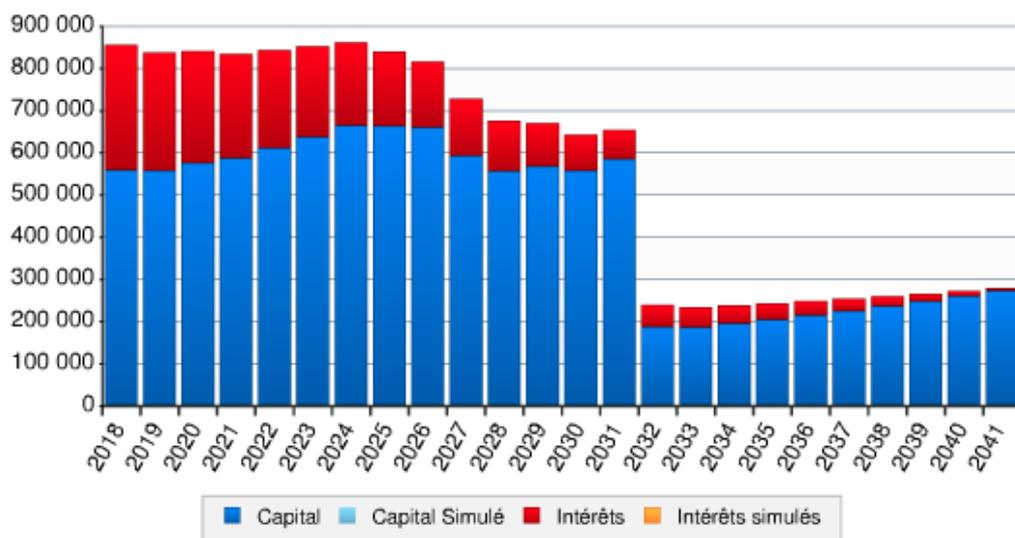
Par ailleurs, le Conseil départemental subventionne le projet de construction de la STEP à hauteur de 2 000 000,00 €. En 2018, le SIRR a reçu une avance de 1 000 000,00 € pour commencer les travaux.

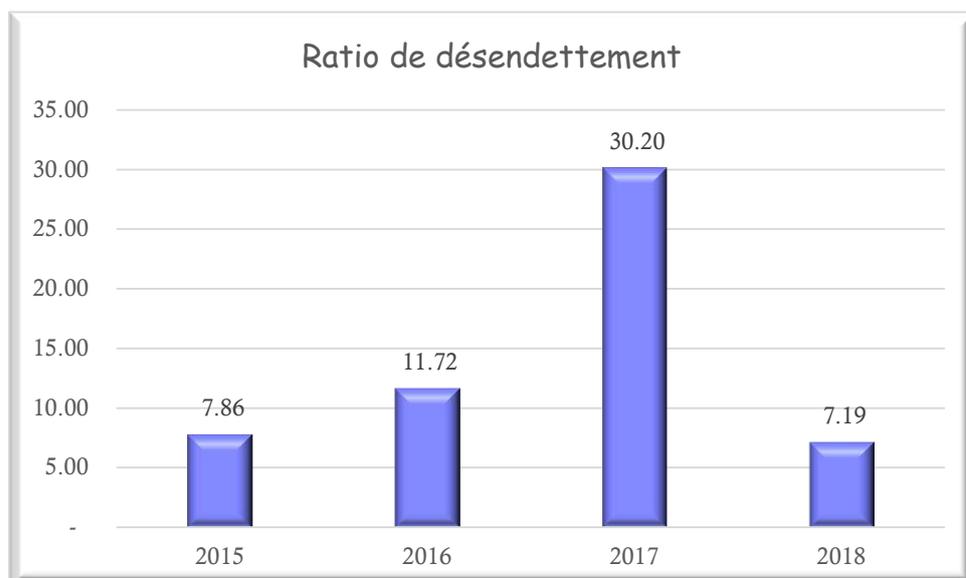
DETTE

Au 31/12/2018, la dette du SIRR comprenait 14 emprunts pour un capital restant dû de 9 983 078,71 €, assorti d'un taux moyen de 2.85 %. La durée de vie moyenne est de 9,09 ans (contre 9,57 ans en 2017).



Flux de remboursement



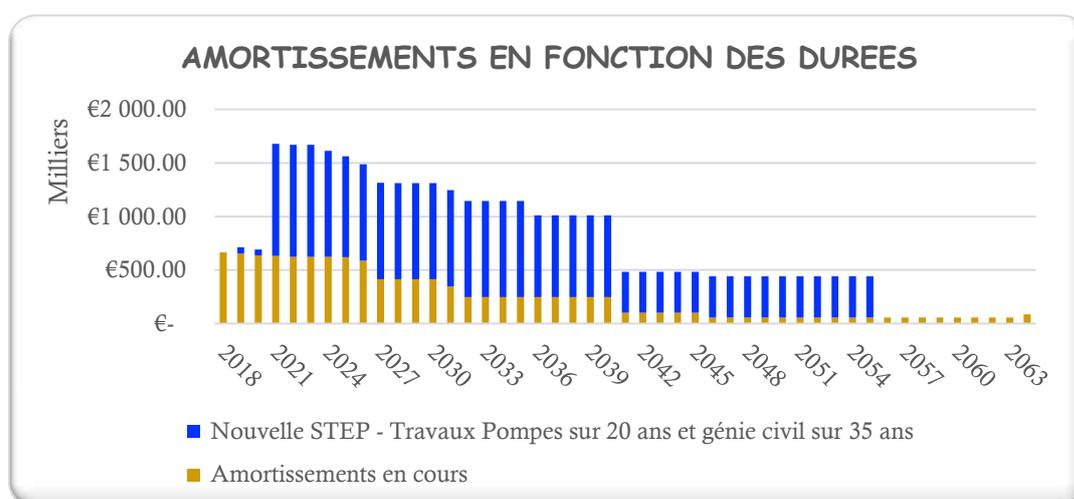


En 2018, le ratio de désendettement s'est fortement amélioré du fait de l'augmentation importante de l'épargne nette du syndicat.

AMORTISSEMENTS

En 2018, le total des amortissements aura été de 664 784 €. Pour rappel, le comité syndical dans sa séance du 5 décembre 2018 a fixé les durées d'amortissements pour les futurs investissements de la nouvelle station d'épuration afin d'être le plus proche possible de la réalité économique des investissements réalisés sans pour autant prendre des risques inconsidérés avec les ressources du syndicat.

En 2021, date du début de l'amortissement de la nouvelle STEP, les amortissements passeront de 718 879 € à 1 719 868 € soit 58% des produits courants estimés en 2021. C'est une charge importante que le syndicat pourra absorber au vu de la prospective financière.

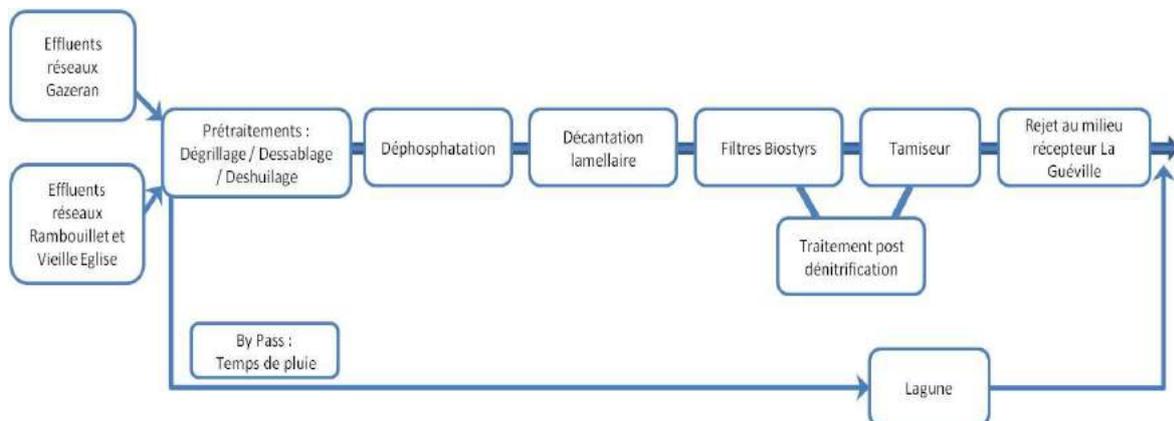


INDICATEURS TECHNIQUES

STATION D'EPURATION



Synoptique de fonctionnement de la station de traitement des eaux usées



Obligations et travaux à la charge du SIRR

- ↪ Il prend en charge la fourniture d'électricité, de fuel et d'eau potable.
- ↪ Il prend en charge l'évacuation et la valorisation des boues déshydratées produites par la station d'épuration.
- ↪ Il assure l'entretien des espaces verts, des clôtures et des portails.
- ↪ Il prend en charge les travaux de mise en conformité du traitement et des installations d'auto surveillance du système d'épuration.

En 2018, 2 222 352 m³ d'effluents ont été comptabilisés en entrée de station et 2 489 962 m³ ont été traités.

Le nombre de jours de déversements (by-pass en tête de station) a été de 100 pour un volume total de 1 477 979 m³.

L'écart entre les volumes en entrée et en sortie de la station est dû à une non-conformité du débitmètre d'entrée qui a été amplifiée par l'absence de comptage des effluents provenant de Gazeran et du centre d'étude zootechnique jusqu'en août 2015.

Depuis cette date, 4 débitmètres provisoires avaient été mis en place par la société SEGI sur la file de traitement et sur la file d'eaux pluviales :

- Point DS1 (Entrée STEP) : installation d'un débitmètre dans le canal en amont du déshuileur / dessableur de "temps de pluie". Ce point permet de comptabiliser les volumes entrant dans la STEP par temps sec et par temps "petites pluies" jusqu'au débit de référence de 450 m³/h.
- Point DS2 (Bypass 1) : installation d'un débitmètre dans le canal de by-pass. Ce point permet de comptabiliser les volumes by-passés en amont du prétraitement par temps de pluie au-delà du débit de 375 m³/h.
- Point DS3 (Bypass 2) : installation d'un débitmètre dans le canal sous la route D906, en amont des dégrilleurs grossiers. Ce point permet de comptabiliser, par temps de pluie, les volumes by-passés en amont du prétraitement par DS2 et les volumes des infiltrations parasites de la rivière Guéville.
- Point DS4 (DO Lagune) : installation d'un débitmètre en sortie de la lagune. Ce point, par comparaison au point DS3, permet de comprendre le fonctionnement "tampon" de la lagune par temps sec comme par temps de pluie.

Ces 4 débitmètres provisoires ont été remplacés par des équipements permanents en juillet 2016 par marché passé avec la société SEMERU.

Un pluviomètre permanent a également été installé au titre de ce marché sur la zone des prétraitements.

Ainsi, une moyenne de 6 822 m³/jour a été traitée en station. Le débit maximum traité sur la station au cours de l'année 2018 est de 14 670 m³/jour le 14 juin 2018.

Le tableau ci-dessous décrit l'évolution de la charge entrante dans la station de traitement :

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|--|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Volumes moyens entrants (m ³ /j) | 6 573 | 6 913 | 6 400 | 5 722 | 6 303 | 6 404 | 6 822 |
| Volumes moyens déversés (m ³ /j) | nc | nc | nc | nc | 2 192 | 941 | 4 049 |
| Capacité hydraulique de la station (m ³ /j) | 10 800 | 10 800 | 10 800 | 10 800 | 10 800 | 10 800 | 10 800 |
| Charge DBO ₅ entrante moyenne (kg/jour) | 1 195 | 1 310 | 1 046 | 990 | 993 | 745 | 1 164 |
| Capacité épuratoire de la station (kg de DBO ₅ /jour) | 2 779 | 2 779 | 2 779 | 2 779 | 2 779 | 2 779 | 2 779 |

 Les débits moyens traités sur la station sont en adéquation avec la capacité hydraulique de la station. Cependant, lors des épisodes de temps de pluies, l'apport d'eaux pluviales provenant des réseaux unitaires de la ville de Rambouillet est supérieur à la capacité hydraulique de la station. Ainsi, lors des périodes de temps de pluie, une forte proportion des eaux est by-passée en entrée de station et repart au milieu naturel avec pour seuls traitements un dégrillage, un tamisage et une décantation dans la lagune.

Rendement épuratoire de la station

Les valeurs indiquées ci-après ont été établies sur la base de 52 bilans d'auto surveillance journaliers disponibles.

Le rendement épuratoire de la station est l'indicateur représentatif de l'abattement de la charge polluante entre l'entrée et la sortie de la station d'épuration.

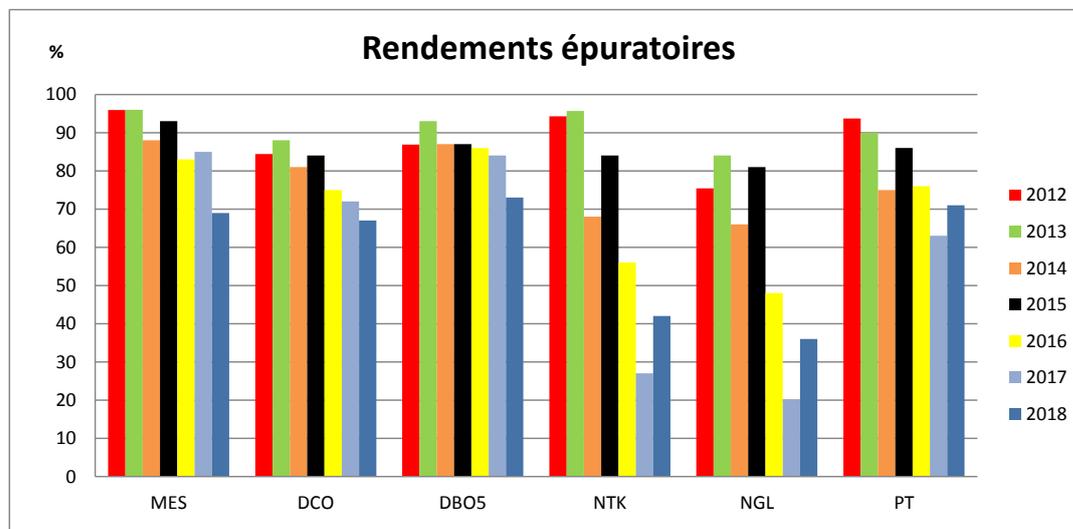
Le tableau suivant décrit la qualité des rejets et le rendement épuratoire du système de traitement pour l'année 2018 :

| | DCO | DBO ₅ | MES | NTK | NGL | Pt |
|---|-------|------------------|-------|-----|-----|-----|
| Nombre de bilans réalisés | 52 | 23 | 52 | 23 | 23 | 23 |
| Charge moyenne annuelle entrante (kg/j) | 3 281 | 1 164 | 1 588 | 448 | 455 | 51 |
| Charge moyenne annuelle en sortie (kg/j) | 1 087 | 316 | 496 | 261 | 292 | 14 |
| Prescription de rejet (kg/j) | 1 125 | 225 | 315 | 90 | 135 | 18 |
| Rendement moyen annuel (%) | 67 | 73 | 69 | 42 | 36 | 71 |
| Rendement minimal par bilan (%) | 75 | 80 | 90 | 70 | 70 | 80 |
| Concentration moyenne annuelle de sortie (mg/l) | 102 | 30 | 47 | 25 | 27 | 1,4 |
| Concentration maximale de rejet (mg/l) | 125 | 25 | 35 | 10 | 15 | 2 |

A partir du 1^{er} août 2016, un nouvel arrêté préfectoral « transitoire » a fixé les nouvelles normes de rejet de la station d'épuration (concentration en mg/l) :

| | MES | DCO | DBO ₅ | NTK | NGL | Pt |
|----------------|-----------|------------|------------------|-----------|-----------|----------|
| AP 1994 | - | 90 | 15 | 10 | 15 | 1 |
| AP 2016 | 35 | 125 | 25 | 10 | 15 | 2 |

Ces nouvelles limites sont applicables jusqu'à la mise en service de la future station d'épuration prévue en 2021.



Suite aux travaux de mise en conformité du traitement des eaux usées de la station achevés fin 2011, le fonctionnement du système épuratoire de la station est stabilisé par temps sec.

On observe, à partir de l'année 2017, une forte diminution du rendement épuratoire sur l'azote même si un léger mieux apparaît en 2018 : cela provient de la présence d'inhibiteurs de nitrification dans l'effluent d'entrée venant des rejets de certains industriels de Rambouillet.

Études et travaux réalisés en 2018

- Marché d'AMO pour les travaux de la nouvelle STEP



Étant donné l'ampleur des travaux nécessaires à la construction de la nouvelle station d'épuration de la Guéville, un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été lancé en septembre 2015. C'est la société HYDRATEC qui a été retenue par le SIRR en décembre 2015.

Après une année 2016 consacrée aux diagnostics et à l'établissement du cahier des charges pour consultation des entreprises (tranche ferme du contrat), une année 2017 consacrée au dépouillement des offres reçues et à la désignation du candidat retenu (tranche conditionnelle 1 du contrat), l'année 2018 a été consacrée au démarrage de la Tranche conditionnelle 2 du contrat :

- mise au point du marché (janvier à mai)
- signature du marché et émission de l'OS de démarrage (juin)
- suivi de la Tranche 1 – Etudes (juillet à décembre)

- Dossier Etude d'Impact

Le DLE (Dossier Loi sur l'Eau) réalisé avec les services de la DDT78 en 2017 ayant été jugé insuffisant par l'Autorité Environnementale (AE), le SIRR a été contraint d'établir un dossier d'étude d'impact : cette prestation complémentaire a été réalisée par contrat par la société SEGI de janvier à mars 2018.

L'examen de ce dossier par l'AE a duré 2 mois et a abouti à un avis favorable fin mai 2018 : cela a permis au SIRR de signer le marché le 11/06/2018.

- Enquête publique

Le DLE et l'étude d'impact ayant été approuvés, la DDT78 a demandé à la Préfecture l'ouverture d'une enquête publique. La Préfecture a donc saisi le Tribunal Administratif de Versailles afin de désigner un commissaire enquêteur, ce qui a été fait début juin 2018.

La durée de cette enquête publique a été d'un mois (22/06 au 23/07/2018) et a abouti à un rapport favorable de la part du commissaire enquêteur.

- RSDE

La recherche de substances dangereuses dans l'eau pour l'environnement a été rendue obligatoire par Arrêté Préfectoral du 11/02/2018 à la fois pour les stations d'épuration mais aussi pour les réseaux de collecte.

Le SIRR a donc lancé une consultation dès février 2018 pour cette recherche en entrée et en sortie de la STEP dont il est le maître d'ouvrage, et la commande a été passée à IRH le 20/03/2018.

Quatre campagnes ont été réalisées de juin à décembre 2018 : il restera deux campagnes en 2019.

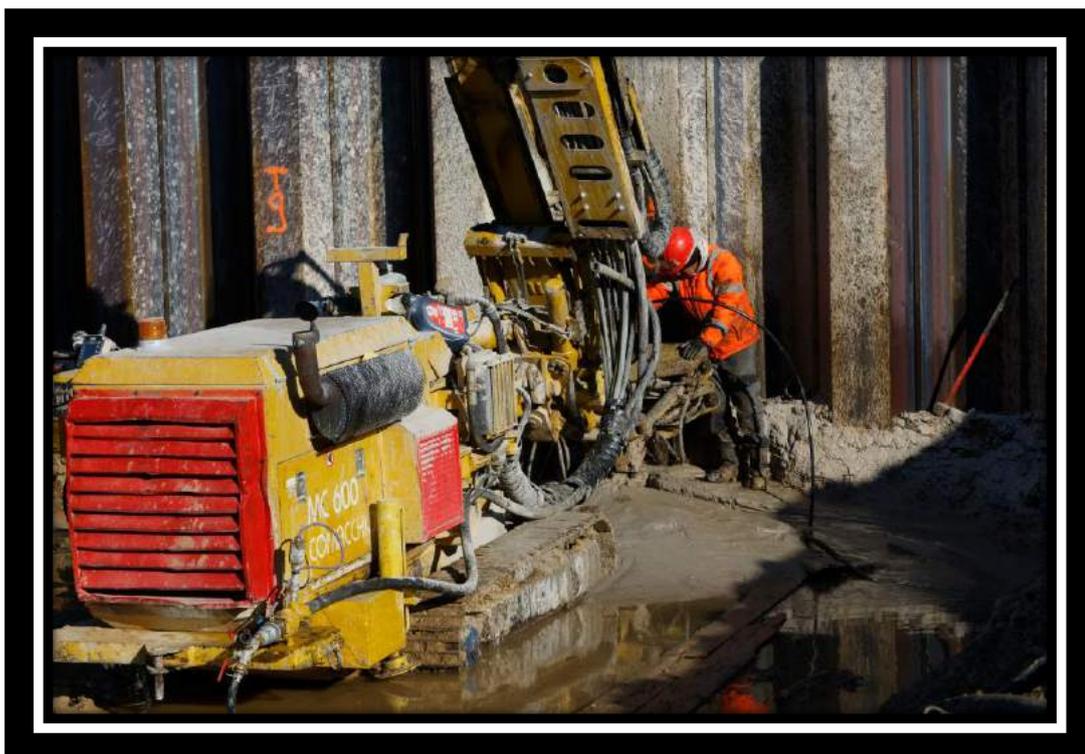
- Marché de reconstruction de la STEP

Pendant la Tranche 1 « Etudes » de juillet à décembre 2018, les prestations suivantes ont été réalisées par le groupement constructeur :

- Etablissement du dossier de permis de construire en juillet 2018 : ce permis a été accordé le 08/11/2018 après avis favorable de tous les

organismes concernés (SDIS, DRIEE, DDT, Département, Préfecture, Ministère de la Culture),

- Sondages géotechniques complémentaires G2 à ceux réalisés préalablement par ESIRIS au titre de la G1,
- Etude environnementale (prélèvements et analyses de sols) avec maillage fin de sondages afin de détecter les zones de sols pollués et de vérifier la qualité des eaux de la nappe phréatique,
- Etude du déplacement du câble électrique d'amenée de la haute tension et du futur poste de livraison en liaison avec les services d'ENEDIS.



Traitement des boues de la station

En raison de la fermeture du site de compostage en juillet 2012, le SIRR a défini une nouvelle filière de traitement des boues pour sa station de traitement des eaux usées (communes de Rambouillet, Gazeran et Vieille Église en Yvelines).

Les boues pâteuses issues de la station d'épuration sont traitées sur le site de la station par centrifugation afin d'obtenir des boues avec une siccité de l'ordre de 30%. Ces boues sont ensuite stockées en benne sur le site de la station et transportées par l'entreprise SEDE Environnement pour être valorisées en filière de compostage ou de biogaz.

Pour l'année 2018, la production des boues a été de 1 429 tonnes brutes représentant environ 428 tonnes de matières sèches, soit une siccité moyenne de 30%.

Elles ont été acheminées en totalité sur le centre de compostage de DROUAIS COMPOST, commune de Le Boulay-Thierry (28).

Les analyses réalisées sur ces boues montrent leur conformité au regard de la réglementation en vigueur (éléments-traces métalliques et composés traces organiques) pour permettre leur valorisation agronomique.





Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'intégralité du Rapport Annuel du Délégué et du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de traitement des eaux usées sont présentés en Comité syndical. Ils sont consultables aux services administratifs du SIRR.



Syndicat Intercommunal de la Région de Rambouillet

54, rue Louis Leblanc
78120 RAMBOUILLET

Avril 2019

<http://www.sirr.fr>

